

Interpellation



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 26.03.19

Scanné le

19-107327

Yverdon-les-Bains : passe d'armes ou déni de démocratie ?

Les règles relatives au dépôt d'un référendum peuvent-elles changer au gré souhait des autorités ? On peut légitimement se poser la question au vu de ce qu'il s'est passé récemment à Yverdon-les-Bains quand un citoyen de cette ville a souhaité lancer un référendum contre la construction du projet de parking souterrain sous la place d'Armes.

Selon le journal *La Région*, « pour s'assurer de la procédure à respecter, il s'est adressé au greffe, qui l'a redirigé vers le *mode d'emploi: référendum populaire sur le plan communal* hébergé sur le site du canton. Là, il a pu lire que « le comité référendaire doit soumettre son projet de liste de signatures à la Municipalité dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'acte contesté au pilier public » et que « cette transmission peut s'effectuer par courrier postal ou électronique ». A partir de là, il était convaincu de pouvoir procéder par courriel.

La Municipalité d'Yverdon n'a pas voulu enregistrer sa demande, dès lors qu'elle ne l'avait pas reçu par courrier postal. La voie électronique aurait dû pourtant suffire, comme l'indiquait le site internet de l'Etat de Vaud. « Mais le jour même de son envoi, le Canton a modifié les instructions qui figuraient sur sa page internet, éliminant toute référence au courrier électronique. Selon « La Région », Vincent Duvoisin, chef de division du Service des communes et du logement, confirme que la page concernée a été modifiée lundi dernier. « A la suite d'un échange avec une Commune qui nous a interpellés sur la marche à suivre, nous nous sommes rendu compte que le texte n'était pas assez précis sur les étapes nécessaires concernant le projet de référendum, le site faisant référence au projet de liste uniquement, et pas à l'annonce à la Municipalité. »

Et d'ajouter: « Nous avons décidé de simplement reprendre ce que dit l'article 110 de la loi sur l'exercice des droits politiques, en attendant de proposer une marche à suivre plus détaillée. »

Conséquence : à cause de ce tour de passe-passe, les référendaires sont désormais hors délai pour déposer une demande écrite.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il ce changement de pratique ?
2. Pourquoi ce changement s'est-il fait de manière intempestive, le jour même de la demande de référendum par courrier électronique ?
3. N'est-il pas nécessaire de prévoir un délai d'application lors d'un tel changement de pratique ?
4. Le Conseil d'Etat ne doit-il pas admettre que dans le cas présent, il y a un déni de démocratie et ne doit-il pas admettre que la demande de référendum a été déposée dans les délais ?

Vevey, le 23 mars 2019

Pas de développement souhaité

Jérôme Christen

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquo Séverine
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriadès Alexandre	Gardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis <i>J-L Radice</i>	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre